

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'OFFICE RÉCEPTEUR

Destinataire :

Bureau international de l'OMPI
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

PCT

NOTIFICATION DE LA DATE DE RÉCEPTION DU
DOCUMENT DE PRIORITÉ OU DU NUMÉRO DE LA
DEMANDE ANTÉRIEURE

(instruction administrative 323.a, b) et c) du PCT)

Référence du dossier du déposant ou du mandataire	Date d'expédition (jour/mois/année)
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. L'office récepteur signale la réception du ou des documents de priorité indiqués ci-dessous le
_____ .
2. L'office récepteur signale la réception d'une demande de préparation et de transmission au Bureau international du ou des documents de priorité indiqués ci-dessous le
_____ .

Identification du ou des documents de priorité :

date de priorité	n° de la demande antérieure	pays ou office régional ou office récepteur du PCT
_____	_____	_____

Nom et adresse postale de l'office récepteur	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone